

MAIRIE DE ST VINCENT DE DURFORT

☒ 07360 ☎ 04 75 66 21 96

✉ mairie.st-vincent-de-durfort@wanadoo.fr

ARRÊTE MUNICIPAL
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION SUR LA ROUTE DES TERRAS
N° 1610202001

La Maire de la commune de Saint Vincent de Durfort

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ainsi que les articles L2213-1 et L2213-6 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Considérant le risque d'éboulement au lieu-dit La Combe ;

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des personnes.

ARRETE

Article 1. A compter du 16 octobre 2020, toute circulation de véhicules est interdite sur la route des Terras.

Article 2. Cette interdiction de s'applique pas aux services de secours et services techniques dont l'intervention est rendue nécessaire, ainsi qu'aux riverains.

Article 3. Cette prescription sera matérialisée par la pose d'une signalisation réglementaire.

Article 4. Les dispositions définies par les articles ci-dessus prendront effet immédiatement compte-tenu de la situation d'urgence. Elles seront levées par arrêté municipal quand la route sera sécurisée.

Article 5. Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6. La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 7. Ampliation du présent arrêté sera adressé à

- Services techniques de la commune
 - Groupement de gendarmerie des Ollières sur Eyrieux
 - SDIS de l'Ardèche
- chargés, chacun en ce qui le concerne de son application.

Un exemplaire sera en outre affiché en mairie et sur les lieux de l'interdiction.

A Saint Vincent de Durfort, le 16 octobre 2020

La Maire

Anne TERROT-DONTENWILL
